Page 1 de 20

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0015

Remplace la version du / version du : 29.06.2018 / 0014

Entre en vigueur le : 22.02.2019

Date d'impression du fichier PDF: 12.07.2019

Motorbike Kettenspray weiss 50 mL

Art.: 1592

# Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1 Identificateur de produit

## Motorbike Kettenspray weiss 50 mL

## Art.: 1592

## 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Lubrifiant

Secteur d'utilisation [SU]:

SU 3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

SU21 - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie de produit chimique [PC]:

PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

Catégorie de processus [PROC]:

PROC 7 - Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC 8a - Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC 9 - Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installationsindustrielles

PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage

PROC17 - Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des opérations de travail du métal

PROC18 - Graissage/lubrification général(e) dans des conditions d'énergie cinétique élevée

PROC19 - Activités manuelles avec contact physique de la main

Catégories d'article [AC]:

AC99 - Pas nécessaire.

Catégorie de rejet dans l'environnement [ERC]:

ERC 2 - Formulation dans un mélange

ERC 4 - Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC 5 - Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article

ERC 8a - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC 8c - Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)

ERC 8d - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

ERC 8f - Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)

#### **Utilisations déconseillées:**

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Rhiag Group Ltd, Oberneuhofstrasse 6, 6341 Baar, Suisse Téléphone: +41 (0)41 769 55 55, Téléfax: +41 (0)41 769 55 00

Adresse électronique de l'expert : info@chemical-check.de, k.schnurbusch@chemical-check.de - Veuillez NE PAS utiliser cette adresse pour demander des fiches de données de sécurité.

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

## Services d'information d'urgence / organe consultatif officiel:

E

ORFILA (INRS, France) +33 (0)1 45 42 59 59

http://www.centres-antipoison.net

œ.

Tox Info Suisse, Freiestrasse 16, CH-8032 Zurich. Téléphone d'urgence nationale (24 h): 145 (de l'étranger :+41 44 251 51 51)

#### Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société:

+41 (0) 41 769 55 55 8.00h - 12.00h, 13.30h - 17.00h



Page 2 de 20

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0015

Remplace la version du / version du : 29.06.2018 / 0014

Entre en vigueur le : 22.02.2019

Date d'impression du fichier PDF: 12.07.2019

Motorbike Kettenspray weiss 50 mL

Art.: 1592

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Classe de danger	Catégorie de danger	Mention de danger
Skin Irrit.	2	H315-Provoque une irritation cutanée.
Asp. Tox.	1	H304-Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
STOT SE	3	H336-Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic	2	H411-Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne
Aquatic Cironic	2	des effets néfastes à long terme.
Aerosol	1	H222-Aérosol extrêmement inflammable.
Aerosol	1	H229-Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)



Danger

H315-Provoque une irritation cutanée. H336-Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411-Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H222-Aérosol extrêmement inflammable. H229-Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

P101-En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102-Tenir hors de portée des enfants. P210-Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211-Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251-Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261-Éviter de respirer les vapeurs ou aérosols. P273-Éviter le rejet dans l'environnement. P280-Porter des gants de protection.

P312-Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.

P405-Garder sous clef. P410+P412-Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. P501-Éliminer le contenu / récipient dans un établissement agréé d'élimination des déchets.

EUH208-Contient Acide benzènesulfonique, dérivés dialkyles en C10-14, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.

Sans aération suffisante, formation possible de mélanges vapeur-air explosibles. Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <5% n-Hexane

Pentane

#### 2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient aucune substance vPvB (vPvB = very persistent, very bioaccumulative) conformément à l'annexe XIII du Règlement CE 1907/2006 (< 0,1 %).

Le mélange ne contient aucune substance PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) conformément à l'annexe XIII du Règlement CE 1907/2006 (< 0,1 %).

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

Aérosol

#### 3.1 Substance

n.a.

Page 3 de 20

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0015

Remplace la version du / version du : 29.06.2018 / 0014

Entre en vigueur le : 22.02.2019

Date d'impression du fichier PDF: 12.07.2019

Motorbike Kettenspray weiss 50 mL

Art.: 1592

3.2 Mélange

oiz molarigo	
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <5%	
n-Hexane	
Numéro d'enregistrement (REACH)	01-2119475514-35-XXXX
Index	
EINECS, ELINCS, NLP	921-024-6 (REACH-IT List-No.)
CAS	
Quantité en %	10-30
Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 2, H225
	Skin Irrit. 2, H315
	Asp. Tox. 1, H304
	STOT SE 3, H336
	Aquatic Chronic 2, H411

Pentane	Matière soumise à une valeur limite d'exposition UE.
Numéro d'enregistrement (REACH)	01-2119459286-30-XXXX
Index	601-006-00-1
EINECS, ELINCS, NLP	203-692-4
CAS	109-66-0
Quantité en %	10-20
Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	Asp. Tox. 1, H304
	STOT SE 3, H336
	Aquatic Chronic 2, H411
	Flam, Lig. 1, H224

Acide benzènesulfonique, dérivés dialkyles en C10-14, sels de	Substance avec limite(s) de concentration
calcium	spécifique(s) suivant l'enregistrement REACH.
Numéro d'enregistrement (REACH)	01-2119978241-36-XXXX
Index	
EINECS, ELINCS, NLP	939-603-7 (REACH-IT List-No.)
CAS	
Quantité en %	0,1-<1
Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	Skin Sens. 1, H317

Texte des phrases H et des sigles de classification (SGH/CLP) cf. rubrique 16.

Dans ce paragraphe, les substances sont mentionnées avec leur classification effective correspondante!

En d'autres termes, pour les substances listées en Annexe VI tableau 3.1 du règlement (CE) n° 1272/2008 (règlement CLP), toutes les notes éventuelles mentionnées ont été prises en compte.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Secouristes - veiller à l'autoprotection!

Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne évanouie!

#### Inhalation

Eloigner la victime de la zone dangereuse.

Transporter la victime à l'air frais et selon les symptômes, consulter le médecin.

En cas d'évanouissement, placer le sujet sur le côté en stabilisant la position, et consulter un médecin.

## Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements sales et imbibés, les laver en profondeur à grande eau et avec du savon, en cas d'irritation de la peau (rougeurs, etc.), consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux

Oter les verres de contact.

Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Si nécessaire, consulter le médecin.

#### Ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne pas provoquer de vomissement, consulter immédiatement le médecin.

Danger d'aspiration.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le cas échéant, pour plus de détails sur les symptômes et effets retardés, se reporter à la rubrique 11 et à la rubrique 4.1 sur les voies d'absorption.

Peuvent apparaître:

Irritation des yeux

Page 4 de 20

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0015

Remplace la version du / version du : 29.06.2018 / 0014

Entre en vigueur le : 22.02.2019

Date d'impression du fichier PDF: 12.07.2019

Motorbike Kettenspray weiss 50 mL

Art.: 1592

Irritation des voies respiratoires

Toux

Maux de tête

Nausée

Influence sur/Endommagement du système nerveux central

Effet narcotique.

En cas de contact de longue durée:

Dermatite (inflammation de la peau)

Dessèchement de la peau.

Irritation de la peau.

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Dans certains cas, les symptômes d'intoxication peuvent se manifester passé un certain temps/plusieurs heures.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisé/mousse/CO2/poudre d'extension

## Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau grand débit

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie peuvent se former:

Oxydes de carbone

Gaz toxiques

Danger d'éclatement en cas d'échauffement

Mélanges vapeur/air ou gaz/air explosifs.

En cas de répartition près du sol, un retour de flamme sur des sources d'ignition à distance est possible.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Appareils respiratoires autonomes.

Selon l'étendue de l'incendie

Le cas échéant vêtement de protection complet.

Refroidir les récipients en danger avec de l'eau.

Eliminer l'eau d'extinction contaminée conformément aux prescriptions locales en vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart des sources d'ignition, défense de fumer.

Assurer une ventilation suffisante.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans la canalisation, les caves, les fosses de réparation et autres lieux sur lesquels l'accumulation pourrait présenter un danger.

Eviter la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que du sol.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de dégagement d'aérosol / de gaz, assurer l'alimentation suffisante en air frais.

Sans aération suffisante, formation possible de mélanges vapeur-air explosibles.

Substance actif:

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant pour liquide (par ex. liant universel) et éliminer conformément à la rubrique 13.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Equipement de protection individuelle cf. rubrique 8 et consignes d'élimination cf. rubrique 13.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Outre les informations fournies dans cette rubrique, des informations pertinentes peuvent également figurer à la rubrique 8. et 6.1.

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### 7.1.1 Recommandations générales

Assurer une bonne ventilation des lieux.

Page 5 de 20

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0015

Remplace la version du / version du : 29.06.2018 / 0014

Entre en vigueur le : 22.02.2019

Date d'impression du fichier PDF: 12.07.2019

Motorbike Kettenspray weiss 50 mL

Art.: 1592

Tenir à l'écart des sources d'ignition - Défense de fumer.

Le cas échéant, prendre des mesures contre l'accumulation de charges électrostatiques.

Ne pas utiliser sur des surfaces brûlantes.

Ne pas manipuler le produit dans des espaces fermés.

Manger, boire et fumer ainsi que la conservation de produits alimentaires sur les lieux de travail est interdit.

Observer les indications sur l'étiquette et la notice d'utilisation.

Appliquer les modes de fonctionnement selon le mode d'emploi.

#### 7.1.2 Consignes relatives aux mesures générales d'hygiène sur le poste de travail

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Retirer les vêtements et les équipements de protection individuelle contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée de personnes non autorisées.

Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.

Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.

Ne pas stocker en même temps que des agents d'oxydation.

Respecter les règlements spéciaux sur les aérosols!

Respecter les conditions spéciales de stockage.

A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Stocker dans un endroit bien ventilé.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

(alle Isomeren) / pentane (tous les isomères))

Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) de la fraction totale de solvants hydrocarbures du mélange (RCP méthode selon la réglementation allemande TRGS 900, n ° 2.9): 650 mg/m3

Désignation chimique Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <5% n-Hexane								
VLEP-8h: 650 mg/m3 (AGW),		VLEP CT: 2(II) (AGW), 1500		VP:				
(Hydrocarbures en C6-C12 (ense		(Hydrocarbures en C6-C12 (en	semble des,					
vapeurs)) (VLEP-8h), 1200 mg/m								
Les procédures de suivi:	- C	Compur - KITA-187 S (551 174)						
VLB:			Autres informations:					
			84, 94, 96, 106, 140 (					
			méthode RCP, TRGS					
			la méthode RCP, AC	GIH, anno	exe H)			
Désignation chimique	Hydrocarbures, C	6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyc	loalcanes, <5% n-Hex	ane	Quantité en %:10-30			
MAK / VME: 100 ppm (525 mg/	m3) (White spirit)	KZGW / VLE:						
Überwachungsmethoden / Les pro								
de suivi / Le procedure di monitor	raggio: - C	Compur - KITA-187 S (551 174)						
BAT / VBT:			Sonstiges / Divers:					
(F)					Quantité en			
Désignation chimique	Pentane				%:10-20			
VLEP-8h: 2950 mg/m3 (1000 pg	pm) (Pentane.	VLEP CT: 2(II) (AGW)		VP:	70110 20			
tous les isomères) (ACGIH), 100								
mg/m3) (VLEP-8h, AGW, UE)	11 (							
Les procédures de suivi:	- C	Compur - KITA-113 SB(C) (549 3	68)					
		Draeger - Pentane 100/a (67 24 7						
		DFG (D) (Loesungsmittelgemisch 998, 2002	e Meth. Nr. 1), DFG (I	E) (Solve	nt mixtures 1) -			
VLB:	- 1	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Autres informations:	TMP n°	0.1			
			Auties illivilliations.	I IVIE II	04			
Désignation chimique	Pentane				Quantité en			
Designation chillingue	i Gritario				%:10-20			
MAK / VME: 600 ppm (1800 mg		KZGW / VLE: 1200 ppm (360			70.10 20			

(alle Isomeren)/Pentane (tous les isomères))

F (H Page 6 de 20 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0015 Remplace la version du / version du : 29.06.2018 / 0014 Entre en vigueur le : 22.02.2019 Date d'impression du fichier PDF: 12.07.2019 Motorbike Kettenspray weiss 50 mL Art.: 1592 Überwachungsmethoden / Les procédures de suivi / Le procedure di monitoraggio: Compur - KITA-113 SB(C) (549 368) Draeger - Pentane 100/a (67 24 701) DFG (D) (Loesungsmittelgemische Meth. Nr. 1), DFG (E) (Solvent mixtures 1) -1998, 2002 BAT / VBT: ---Sonstiges / Divers: SS-C (Pentan (alle Isomeren)/Pentane (tous les isomères)) Désignation chimique Quantité en %: Butane VLEP-8h: 800 ppm (1900 mg/m3) (VLEP-8h), VLEP CT: 4(II) (AGW) VP: ---1000 ppm (EX) (ACGIH), 1000 ppm (2400 mg/m3) (AGW) Les procédures de suivi: Compur - KITA-221 SA (549 459) VLB: Autres informations: DFG (AGW) Désignation chimique Quantité en %: Butane MAK / VME: 800 ppm (1900 mg/m3) KZGW / VLE: 3200 ppm (7200 mg/m3) Überwachungsmethoden / Les procédures de suivi / Le procedure di monitoraggio: Compur - KITA-221 SA (549 459) BAT / VBT: Sonstiges / Divers: Désignation chimique Propane Quantité en %: VLEP CT: 4(II) (AGW) <u>∇</u>P: ---VLEP-8h: 1000 ppm (ACGIH), 1000 ppm (1800 mg/m3) (AGW) Les procédures de suivi: Compur - KITA-125 SA (549 954) DFG (AGW) VLB: Autres informations: Désignation chimique Propane Quantité en %: MAK / VME: 1000 ppm (1800 mg/m3) KZGW / VLE: 4000 ppm (7200 mg/m3) Überwachungsmethoden / Les procédures de suivi / Le procedure di monitoraggio: Compur - KITA-125 SA (549 954) BAT / VBT: Sonstiges / Divers: Désignation chimique Huiles minérales (brouillards) Quantité en %: VLEP-8h: 5 mg/m3 I (Huile minérale, à VLEP CT: 4(II) (Huiles minérales (pétrole), VP: --l'exclusion des fluides de travail des métaux, hautement raffinées, AGW) ACGIH), 5 mg/m3 (Huiles minérales (pétrole), hautement raffinées, AGW) Les procédures de suivi: Draeger - Oil 10/a-P (67 28 371) Draeger - Oil Mist 1/a (67 33 031) VLB: Autres informations: Désignation chimique Huiles minérales (brouillards) Quantité en %: MAK / VME: 0,2 mg/m3 e (Mineralölnebel) KZGW / VLE: ------Überwachungsmethoden / Les procédures de suivi / Le procedure di monitoraggio: Draeger - Oil 10/a-P (67 28 371) Draeger - Oil Mist 1/a (67 33 031) BAT / VBT: ---Sonstiges / Divers: Désignation chimique Isobutane Quantité en %: VLEP CT: 4(II) (AGW) VP: ---VLEP-8h: 1000 ppm (2400 mg/m3) (AGW), 1000 ppm (EX) (ACGIH) Les procédures de suivi: Compur - KITA-113 SB(C) (549 368) DFG (AGW) Autres informations: VLB: © Désignation chimique Quantité en %: Isobutane KZGW / VLE: 3200 ppm (7200 mg/m3) MAK / VME: 800 ppm (1900 mg/m3) Überwachungsmethoden / Les procédures de suivi / Le procedure di monitoraggio: Compur - KITA-113 SB(C) (549 368) BAT / VBT: ---Sonstiges / Divers:

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <5% n-Hexane								
Domaine d'application   Voie d'exposition /   Effets sur la santé   Descripte   Valeur   Unité   Remarqu								
	compartiment		ur			е		
	environnemental							
consommateur	Homme - orale	Long terme, effets	DNEL	699	mg/kg			
		systémiques			bw/day			



Page 7 de 20

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0015 Remplace la version du / version du : 29.06.2018 / 0014

Entre en vigueur le : 22.02.2019

Date d'impression du fichier PDF : 12.07.2019

Motorbike Kettenspray weiss 50 mL

consommateur	Homme - cutanée	Long terme, effets systémiques	DNEL	699	mg/kg bw/day
consommateur	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	608	mg/kg bw/day
Travailleurs / Employeurs	Homme - cutanée	Long terme, effets systémiques	DNEL	773	mg/kg bw/day
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Court terme, effets systémiques	DNEL	2035	mg/kg bw/day

Pentane  Domaine d'application	Voie d'exposition /	Effets sur la santé	Descripte	Valeur	Unité	Remarqu
Domaine a application	compartiment	Lineta sui la saille	ur	V alcul	Jine	e
	- I		ui			6
	environnemental				,,	
	Environnement - eau		PNEC	0,23	mg/l	
	Environnement -		PNEC	1,2	mg/kg	
	sédiments					
	Environnement - sol		PNEC	0,55	mg/kg	
	Environnement -		DNEL	3,6	mg/l	
	installation de traitement					
	des eaux usées					
	Environnement -		PNEC	0,88	mg/l	
	dispersion périodique					
consommateur	Homme - cutanée	Long terme, effets	DNEL	214	mg/kg	
		systémiques			bw/day	
consommateur	Homme - respiratoire	Long terme, effets	DNEL	643	mg/m3	
	'	systémiques				
consommateur	Homme - orale	Long terme, effets	DNEL	214	mg/kg	
		systémiques			bw/day	
Travailleurs / Employeurs	Homme - cutanée	Long terme, effets	DNEL	432	mg/kg	
. ,		systémiques			bw/day	
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Long terme, effets	DNEL	3000	mg/m3	
1 - 7		systémiques				

Domaine d'application	Voie d'exposition /	Effets sur la santé	Descripte	Valeur	Unité	Remarqu
	compartiment		ur			е
	environnemental					
	Environnement - eau		PNEC	0,1	mg/l	
	douce					
	Environnement - eau de		PNEC	0,1	mg/l	
	mer					
	Environnement -		PNEC	45211	mg/kg	
	sédiments, eau douce					
	Environnement -		PNEC	45211	mg/kg	
	sédiments, eau de mer					
	Environnement - eau,		PNEC	1	mg/l	
	dispersion sporadique					
	(intermittente)					
	Environnement -		PNEC	1000	mg/l	
	installation de traitement					
	des eaux usées					
	Environnement - sol		PNEC	47025	mg/kg	
consommateur	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	8,7	mg/m3	
consommateur	Homme - cutanée	Long terme, effets	DNEL	12,5	mg/kg	
		systémiques			body	
					weight/day	
consommateur	Homme - orale	Long terme, effets	DNEL	2,5	mg/kg	
		systémiques			body	
					weight/day	
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Long terme, effets	DNEL	35,26	mg/m3	
. ,	· ·	systémiques				

D (H

Page 8 de 20

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0015

Remplace la version du / version du : 29.06.2018 / 0014

Entre en vigueur le : 22.02.2019

Date d'impression du fichier PDF: 12.07.2019

Motorbike Kettenspray weiss 50 mL

Art.: 1592

Travailleurs / Employeurs	Homme - cutanée	Long terme, effets systémiques	DNEL	25	mg/kg body weight/day	
Travailleurs / Employeurs	Homme - cutanée	Court terme, effets locaux	DNEL	1,04	mg/cm2	

Ð

#### VLEP-8h:

Valeurs limites d'exposition professionnelle sur 8 h selon ED 984, INRS (France) et/ou "Arbeitsplatzgrenzwert -AGW" (Limite d'exposition professionnelle sur 8 h) selon TRGS 900 (Allemagne) et/ou "Threshold Limit Value" (Limite d'exposition professionnelle sur 8 h) selon ACGIH (E.U.A.)

a = fraction alvéolaire, t = fraction thoracique (ED 984, INRS, France).

E/A = fraction inhalable/alvéolaire (TRGS 900, Allemagne).

I/R = fraction inhalable/respirable,  $\dot{V}$  = Vapeur et Aerosol, IFV = Fraction inhalable et vapeur, F = fibres respirable (long = >5 $\mu$ m, aspect ratio >= 3:1), T = fraction thoracique (ACGIH, E.U.A.).

(8) = Fraction inhalable (2017/164/EU, 2017/2398/EU). (9) = Fraction alvéolaire (2017/164/EU, 2017/2398/EU). |

Valeurs limites d'exposition professionnelle à court terme selon ED 984, INRS (France) et/ou Factor et catégorie de "Arbeitsplatzgrenzwert -AGW" pour les limitations d'exposition à court terme selon TRGS 900 (Allemagne) et/ou "Short Terme Exposure Limit" (valeurs limites court terme) selon ACGIH (E.U.A.)

1-8 et (I ou II) = Factor et catégorie de AGW pour les limitations d'exposition à court terme (TRGS 900, Allemagne).

(8) = Fraction inhalable (2017/164/EU, 2017/2398/EU). (9) = Fraction alvéolaire (2017/164/EU, 2017/2398/EU). (10) = Valeur limite d'exposition à court terme sur une période de référence de 1 minute (2017/164/EU). |

Valeur plafond selon "Threshold Limit Value - "Ceiling" limit (TLV-C)", ACGIH (E.U.A.). | VI B.

Valeurs limites biologiques (ANSES - Tableau récapitulatif VLB, France) et/ou "Biologischer Grenzwert - BGW" (Valeurs limites biologique) selon TRGS 903 (Allemagne) et/ou "Biological Exposure Indices" (Indices d'exposition biologique) selon ACGIH (E.U.A.). Prélèvement: B = Sang, Hb = Hémoglobine, E = Erythrocytes (globules rouges), P = Plasma, S = Sérum, U = Urine, EA = end-exhaled air (air expiré en fin d'expiration).

Période de prélèvement: 17 = En fin de poste quelque soit le jour de la semaine, 18 = En fin de semaine et début de poste pour évaluer l'exposition de la semaine de travail, 20 = En fin de semaine et fin de poste pour évaluer l'exposition de la journée de travail, 20 = En fin de semaine et fin de poste pour évaluer l'exposition de la semaine de travail, 21 = En fin de poste indépendamment du jour de la semaine, reflet de l'exposition du jour même, 22 = En fin de poste et fin de semaine, reflet de l'exposition de la semaine, a = Aucune restriction / non critique, b = en fin de travail posté, c = après une semaine de travail, d = au bout d'une semaine de travail posté, e = avant le dernier service d'une semaine de travail, f = pendant l'équipe de travail, g = avant le début du poste. |

Autres informations:

TMP n° = n° d. tableaux de maladies professionelles. FT n° = n° de la fiche toxicologique publiée par l'INRS. Observations: \* = risque de pénétration percutanée / C1A, C1B, C2 = substance classée cancérogène de cat. 1A, 1B ou 2 / M1A, M1B, M2 = substance classée mutagène de cat. 1A, 1B ou 2 / R1A, R1B, R2 = substance classée toxique pour la reproduction de cat. 1A, 1B ou 2 / All = risque d'allergie, AC = risque d'allergie cutanée, AR = risque d'allergie respiratoire) / (12) = Ces fractions d'hydrocarbure sont classées C1A et M1B sauf si elles contiennent moins de 0,1 % en poids de benzène / (13) = Ces valeurs sont assortie de la mention "bruit" indiquant la possibilité d'une atteinte auditive en cas de co-exposition au bruit. Elles deviendront réglementaire contraignate à partir du 1 janvier 2019. (ED 984, INRS, France).

AGW = limite d'exposition professionnelle. H = résorptif par la peau. Y = aucun risque de lésion foetale n'est à redouter lorsque les valeurs AGW et BGW sont respectées. Z = un risque de lésion foetale ne peut être exclu, également en cas de respect des valeurs AGW et BGW (cf. N° 2.7 TRGS 900). DFG = Association allemande pour la recherche (commission MAK). AGS = Comité pour les substances dangereuses. (TRGS 900, Allemagne).

Catégorie carcinogène: A1 / A2 = carcinogène humain confirmé / présumé, A3 = carcinogène animal confirmé d'importance inconnue pour l'être humain, A4 / A5 = non qualifiable / non présumé comme carcinogène à l'homme. SEN = Sensibilisation, RSEN = Sensibilisation respiratoire, DSEN = Sensibilisation cutanée. Skin = danger de résorption cutanée (ACGIH, E.U.A.).

MAK / VME = Maximaler Arbeitsplatzkonzentrationswert / Valeur (limite) moyenne d'exposition. e = einatembarer Staub / poussières inhalables, a = alveolengängiger Staub / poussières alvéolaires | KZGW / VLE = Kurzzeitgrenzwert / Valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée. e = einatembarer Staub / poussières inhalables, a = alveolengängiger Staub / poussières alvéolaires, # = KZGW darf im Mittel auch während 15 Minuten nicht überschritten werden. | BAT / VBT = Biologischer Arbeitsstofftoleranzwert / Valeurs biologiques tolérables:

Untersuchungsmaterial: B = Vollblut, E = Erythrozyten, U = Urin, A = Alveolarluft, P/Se = Plasma/Serum.

Probennahmezeitpunkt: a = keine Beschränkung, b = Expositionsende, bzw. Schichtende, c = bei Langzeitexposition - nach mehreren vorangegangenen Schichten, d = vor nachfolgender Schicht.

Substrat d'examen: B = Sang complet, E = Erythrocytes, U = Urine, A = Air alvéolaire, P/Se = Plasma/Sérum.

Moment du prélèvement: a = indifférent, b = fin de l'exposition, de la période de travail, c = exposition de longue durée - après plusieurs périodes de travail, d = avant la reprise du travail. | Sonstiges / Divers: H = Hautresorption möglich / résorption via la peau pos. S = Sensibilisator / sensibilisateur. B = Biologisches Monitoring / Monitoring biologique. OL = Lärmverstärkende Ototoxizität. P = provisorisch / valeur provisoire. C1A,C1B,C2 = Cancerogen Kat.1A,1B,2 / cancérigène Cat.1A,1B,2. M1A,M1B,M2 = Mutagen Cat.1A,1B,2 / mutagène Cat.1A,1B,2. R1AF,R1BF,R2F/R1AD,R1BD,R2D = Reproduktionstox. Kat.1A,1B,2 (F=Fruchtbarkeit,

Page 9 de 20

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0015

Remplace la version du / version du : 29.06.2018 / 0014

Entre en vigueur le : 22.02.2019

Date d'impression du fichier PDF: 12.07.2019

Motorbike Kettenspray weiss 50 mL

Art.: 1592

D=Entwicklung) / Toxique pour la reproduction Cat.1A,1B,2 (F=fertilité, D=développement). SS-A,SS-B,SS-C, = Schwangerschaft Gruppe A,B,C / grossesse groupe A,B,C.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

L'utilisation de ce produit (cette substance/cette préparation) à titre professionnel par des jeunes travailleurs est restreinte ou complètement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la sec. 15 (Suisse). L'utilisation de ce produit (cette substance / cette préparation) à titre professionnel par des femmes enceintes ou des mères qui allaitent est restreinte ou complètement interdite (Suisse).

Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15.

#### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération. Ceci peut être obtenu par une aspiration locale ou une évacuation générale de l'air.

Si cela ne suffit pas pour maintenir la concentration à un niveau inférieur aux valeurs maxi autorisées sur les lieux de travail (VME, TLV, AGW), il convient de porter une protection respiratoire appropriée.

Valide uniquement quand des valeurs limites d'exposition sont ici indiquées.

Les méthodes d'évaluation appropriées pour contrôler l'efficacité des mesures de protection prises comprennent des méthodes de détermination basées sur des mesures techniques et non techniques.

De telles méthodes sont décrites par ex. dans la norme BS EN 14042.

Norme BS EN 14042 " Atmosphères des lieux de travail. Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques ".

## 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Retirer les vêtements et les équipements de protection individuelle contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration.

Protection des yeux/du visage:

Lunettes protectrices hermétiques avec protections latérales (EN 166).

Protection de la peau - Protection des mains:

Gants protecteurs en nitrile (EN 374).

Epaisseur de couche minimale en mm:

>= 0,4

Durée de perméation (délai d'irruption) en minutes:

<= 480

La détermination des délais de rupture conformément à la norme EN 16523-1 n'a pas été effectuée dans un environnement pratique. Il est conseillé une durée maximum de port correspondant à 50% du délai de rupture.

Crème protectrice pour les mains recommandée.

Protection de la peau - Autres:

Vêtement de protection (p. ex. gants de sécurité EN ISO 20345, vêtement de protection à manches longues).

Protection respiratoire:

En cas de dépassement de la VME, TLV(ACGIH) ou AGW.

Filtre A P2 (EN 14387), code couleur marron, blanc

En cas de concentrations élevées:

Appareil de protection respiratoire (appareil isolant) (p. ex.: EN 137 ou EN 138)

Observer les limitations de la durée de port des appareils respiratoires.

Risques thermiques:

Non applicable

Information supplémentaire relative à la protection des mains - Aucun essai n'a été effectué.

Pour les mélanges, e choix a été effectué en toute bonne foi et en fonction des informations concernant les composants.

La sélection des substances a été faite à partir des indications fournies par les fabricants de gants.

Le choix définitif du matériau des gants doit être effectué en tenant compte de la durée de résistance à la rupture, des taux de perméation et de la dégradation.

Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité, laquelle diffère d'un fabricant à l'autre.

Pour les mélanges, la résistance du matériau composant les gants n'est pas prévisible et doit donc être vérifiée avant l'utilisation. Consulter le fabricant de gants de protection pour apprendre la durée exacte de résistance au perçage et respecter cette indication.

## 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

Page 10 de 20

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0015

Remplace la version du / version du : 29.06.2018 / 0014

Entre en vigueur le : 22.02.2019

Date d'impression du fichier PDF: 12.07.2019

Motorbike Kettenspray weiss 50 mL

Art.: 1592

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique: Aérosol. Matière active : liquide.

Couleur: Beige

Odeur: Caractéristique Seuil olfactif: Non déterminé

Valeur pH: n a

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: n.a. Point d'éclair: n.a. Taux d'évaporation: n.a. Inflammabilité (solide, gaz): n.a. Limite inférieure d'explosivité: 1,0 Vol-% Limite supérieure d'explosivité: 8,5 Vol-% Pression de vapeur:

2100 hPa (20°C)

Densité de vapeur (air = 1): Vapeurs plus lourd que l'air.

Densité: 0,7 g/cm3 (20°C) Masse volumique apparente: Non déterminé Solubilité(s): Non déterminé

Hydrosolubilité: Non miscible Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé

Température d'auto-inflammabilité: >200 °C (Température d'inflammation )

Température d'auto-inflammabilité: Non

Non déterminé Température de décomposition: Viscosité: Non déterminé

Le produit n'à pas d'effets explosifs. Formation possibe de Propriétés explosives:

mélanges vapeur / air explosifs et facilement inflammables.

Propriétés comburantes: Non

9.2 Autres informations

Miscibilité: Non déterminé Liposolubilité / solvant: Non déterminé Conductivité: Non déterminé Tension superficielle: Non déterminé Teneur en solvants: Non déterminé

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Le produit n'a pas été contrôlé.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et de manipulation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

## 10.4 Conditions à éviter

Echauffement, proximité de flammes ou de toute source d'ignition.

L'augmentation de pression entraîne un danger d'éclatement.

#### 10.5 Matières incompatibles

Eviter tout contact avec des agents d'oxydation.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Voir éventuellement la rubrique 2.1 pour des informations supplémentaires sur les effets sanitaires (classification).

MOT	orbike	Kettenspray	weiss	50 ML

Art - 1592

7441 1002								
Toxicité / Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque		
Toxicité aiguë, orale:						n.d.		
Toxicité aiguë, dermique:						n.d.		



Page 11 de 20 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0015 Remplace la version du / version du : 29.06.2018 / 0014

Entre en vigueur le : 22.02.2019

Date d'impression du fichier PDF : 12.07.2019

Motorbike Kettenspray weiss 50 mL

Toxicité aiguë, inhalative:		n.d.
Corrosion cutanée/irritation		n.d.
cutanée:		
Lésions oculaires		n.d.
graves/irritation oculaire:		
Sensibilisation respiratoire		n.d.
ou cutanée:		
Mutagénicité sur les cellules		n.d.
germinales:		
Cancérogénicité:		n.d.
Toxicité pour la reproduction:		n.d.
Toxicité spécifique pour		n.d.
certains organes cibles -		
exposition unique (STOT-		
SE):		
Toxicité spécifique pour		n.d.
certains organes cibles -		
exposition répétée (STOT-		
RE):		
Danger par aspiration:		n.d.
Symptômes:		n.d.

Toxicité / Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:	LD50	>5000	mg/kg	Rat	OECD 401 (Acute	•
<b>3</b> ,					Oral Toxicity)	
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	>2000	mg/kg	Rat	OECD 402 (Acute	
					Dermal Toxicity)	
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	>20	mg/l/4h	Rat	OECD 403 (Acute	Vapeurs
-					Inhalation Toxicity)	dangereuses
Corrosion cutanée/irritation						Le produit a
cutanée:						des effets
						dégraissants.,
						Irritant
Corrosion cutanée/irritation						L'exposition
cutanée:						répétée peut
						provoquer
						dessèchement
						ou gerçures de
						la peau.
Lésions oculaires						Non irritant
graves/irritation oculaire:						
Sensibilisation respiratoire						Non
ou cutanée:						sensibilisant
Toxicité spécifique pour						Peut irriter les
certains organes cibles -						voies
exposition unique (STOT-						respiratoires.
SE):						
Danger par aspiration:						Oui



Page 12 de 20 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0015 Remplace la version du / version du : 29.06.2018 / 0014

Entre en vigueur le : 22.02.2019

Date d'impression du fichier PDF : 12.07.2019

Motorbike Kettenspray weiss 50 mL

Symptômes:		abas	ourdissem
			oerte de
			aissance,
			les cardio-
			ulaires,
			ole pour le
		foie e	
		reins	, crampes,
			nolence,
		irritat	ion des
			ieuses,
		vertig	
			ées et
			ssements,
			ımonie
			ique (état
			aire à une
			monie
		pulm	onaire)

Pentane						
Toxicité / Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:	LD50	>5000	mg/kg	Rat	OECD 423 (Acute	
					Oral Toxicity - Acute	
					Toxic Class Method)	
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	>5	mg/l/4h	Rat	OECD 403 (Acute	Aérosol
					Inhalation Toxicity)	
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	>25,3	mg/l/4h	Rat	OECD 403 (Acute	Vapeurs
					Inhalation Toxicity)	dangereuses
Corrosion cutanée/irritation					OECD 404 (Acute	Non irritant,
cutanée:					Dermal	L'exposition
					Irritation/Corrosion)	répétée peut
						provoquer
						dessèchemen
						ou gerçures de
						la peau.
Lésions oculaires					OECD 405 (Acute	Légèrement
graves/irritation oculaire:					Eye	irritant
					Irritation/Corrosion)	
Sensibilisation respiratoire					OECD 406 (Skin	Non (inhalatio
ou cutanée:					Sensitisation)	et contact ave
						la peau)
Mutagénicité sur les cellules					OECD 471 (Bacterial	Négatif
germinales:					Reverse Mutation Test)	
Cancérogénicité:						Négatif
Toxicité pour la reproduction:					OECD 416 (Two-	Négatif,
					generation	Déduction
					Reproduction Toxicity	analogique
					Study)	
Toxicité spécifique pour						Peut provoque
certains organes cibles -						somnolence o
exposition unique (STOT-						vertiges.
SE):						
Toxicité spécifique pour					OECD 413	Négatif
certains organes cibles -					(Subchronic Inhalation	
exposition répétée (STOT-					Toxicity - 90-Day	
RE):					Study)	
Danger par aspiration:						Oui



Page 13 de 20 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0015 Remplace la version du / version du : 29.06.2018 / 0014

Entre en vigueur le : 22.02.2019

Date d'impression du fichier PDF : 12.07.2019

Motorbike Kettenspray weiss 50 mL

Symptômes:			dessèchement
			de la peau.,
			suffocation
			(dyspnée),
			toux, fièvre,
			abasourdissem
			ent, vertige,
			Nausée,
			nuisible pour le
			foie et les
			reins, perte de
			connaissance,
			brûlure des
			membranes
			muqueuses du
			nez et de la
			gorge
Toxicité spécifique pour			Non irritant
certains organes cibles -			(voies
exposition unique (STOT-			respiratoires).
SE), inhalative:			

Butane						
Toxicité / Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	658	mg/l/4h	Rat		
Mutagénicité sur les cellules germinales:			-		OECD 471 (Bacterial Reverse Mutation Test)	Négatif
Danger par aspiration:						Non
Symptômes:						ataxie, difficultés respiratoires, abasourdissem ent, perte de connaissance, gelures, arythmie, nuisible pour le foie et les reins, crampes, ébriété, vertige, nausées et vomissements

Propane						
Toxicité / Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	658	mg/l/4h	Rat		_
Corrosion cutanée/irritation cutanée:						Non irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:						Non irritant
Mutagénicité sur les cellules germinales:					OECD 471 (Bacterial Reverse Mutation Test)	Négatif
Toxicité pour la reproduction (développement):	NOAEC	21,641	mg/l		OECD 422 (Combined Repeated Dose Tox. Study with the Reproduction/Develop m. Tox. Screening Test)	
Danger par aspiration:					,	Non

Ð (H

Page 14 de 20

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0015

Remplace la version du / version du : 29.06.2018 / 0014

Entre en vigueur le : 22.02.2019

Date d'impression du fichier PDF: 12.07.2019

Motorbike Kettenspray weiss 50 mL

Art.: 1592

Symptômes:		difficulté	
		respirat	oires,
		perte de	
		connais	
		gelures	,
		nuisible	
		foie et le	es
		reins, ci	rampes,
		irritation	
		muqueu	
		vertige,	
		nausée	
		vomisse	ements

Toxicité / Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	658	mg/l/4h	Rat		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:				Lapin		Non irritant
Mutagénicité sur les cellules germinales:					OECD 471 (Bacterial Reverse Mutation Test)	Négatif
Danger par aspiration:						Non
Symptômes:						perte de connaissance gelures, nuisible pour l foie et les reins, crampe vertige, nausées et vomissements

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Voir éventuellement la rubrique 2.1 pour des informations supplémentaires sur les impacts environnementaux (classification).

Motorbike Kettenspray weiss 50 mL								
Art.: 1592								
Toxicité / Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque	
12.1. Toxicité							n.d.	
poissons:								
12.1. Toxicité							n.d.	
daphnies:								
12.1. Toxicité algues:							n.d.	
12.2. Persistance et							n.d.	
dégradabilité:								
12.3. Potentiel de							n.d.	
bioaccumulation:								
12.4. Mobilité dans le							Le produit est	
sol:							très volatil.	
12.5. Résultats des							n.d.	
évaluations PBT et								
vPvB:								
12.6. Autres effets							n.d.	
néfastes:								
Autres informations:							Selon la	
							formule, ne	
							contient pas	
							d'AOX.	

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <5% n-Hexane									
Toxicité / Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque		
12.1. Toxicité	LC50	96h	11,4	mg/l	Leuciscus idus	OECD 203			
poissons:						(Fish, Acute			
						Toxicity Test)			

Page 15 de 20 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0015 Remplace la version du / version du : 29.06.2018 / 0014

Entre en vigueur le : 22.02.2019

Date d'impression du fichier PDF : 12.07.2019

Motorbike Kettenspray weiss 50 mL

12.1. Toxicité daphnies:	NOELR	21d	1	mg/l	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna Reproduction Test)	
12.1. Toxicité daphnies:	EC50	48h	3	mg/l	Daphnia magna	OECD 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)	
12.1. Toxicité algues:	EC50	72h	30	mg/l	Pseudokirchnerie Ila subcapitata	OEĆD 201 (Alga, Growth Inhibition Test)	
12.2. Persistance et dégradabilité:		28d	81	%			Facilement biodégradable, Déduction analogique
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:							Aucune substance PBT, Aucune substance vPvB
Autres informations:	AOX		0	%			
Autres informations:	DOC						Degré d'élimination COD (agent complexant organique) >= 80%/28d:, n.a.

Pentane							
Toxicité / Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
12.1. Toxicité poissons:	LC50	96h	4,26	mg/l	Oncorhynchus mykiss		-
12.1. Toxicité daphnies:	EC50	48h	2,7	mg/l	Daphnia magna		
12.1. Toxicité algues:	EC50	72h	10,7	mg/l	Pseudokirchnerie Ila subcapitata		
12.1. Toxicité algues:	NOEC/NOEL	72h	7,51	mg/l	Pseudokirchnerie Ila subcapitata		
12.2. Persistance et dégradabilité:		28d	87	%	·		
12.2. Persistance et dégradabilité:							Facilement biodégradabl Dégradation photochimiqu dans l'atmosphère
12.3. Potentiel de bioaccumulation:	Log Pow		3,39				•
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:							Aucune substance PBT, Aucune substance vF

Butane							
Toxicité / Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
12.1. Toxicité poissons:	LC50	96h	24,11	mg/l		QSAR	-
12.1. Toxicité daphnies:	LC50	48h	14,22	mg/l		QSAR	
12.3. Potentiel de bioaccumulation:	Log Pow		2,98				Un potentiel de bioaccumulation considérable n'est pas prévisible (LogPow 1-3).



Page 16 de 20

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0015

Remplace la version du / version du : 29.06.2018 / 0014

Entre en vigueur le : 22.02.2019

Date d'impression du fichier PDF: 12.07.2019

Motorbike Kettenspray weiss 50 mL

Art.: 1592

12.5. Résultats des				Aucune
évaluations PBT et				substance
vPvB:				PBT, Aucune
				substance
				vPvB

Propane							
Toxicité / Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
12.3. Potentiel de bioaccumulation:	Log Pow		2,28				Un potentiel de bioaccumulation considérable n'est pas prévisible (LogPow 1-3).
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:							Aucune substance PBT, Aucune substance vPvB

Isobutane							
Toxicité / Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
12.3. Potentiel de							Un potentiel de
bioaccumulation:							bioaccumulation
							considérable
							n'est pas
							prévisible
							(LogPow 1-3).
12.1. Toxicité	LC50	96h	27,98	mg/l			
poissons:							
12.1. Toxicité algues:	EC50	96h	7,71	mg/l			
12.2. Persistance et							Facilement
dégradabilité:							biodégradable
12.5. Résultats des							Aucune
évaluations PBT et							substance
vPvB:							PBT, Aucune
							substance vPvB

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets Pour la substance / le mélange / les résidus

Numéro de la clé de déchets CE:

Les codes déchets indiqués ci-dessous sont cités à titre indicatif, et se basent sur l'utilisation prévue pour ce produit. En cas d'utilisation spéciale et dans le cadre des possibilités d'élimination des déchets de

la part de l'utilisateur, d'autres codes déchets peuvent éventuellement être assignés aux produits. (2014/955/UE)

16 05 04 gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses Recommandation:

Il y a lieu d'éviter l'évacuation des eaux usées dans l'environnement.

Respecter les prescriptions administratives locales.

Éliminer les bombes aérosols remplies dans un centre agréé de collecte des déchets.

Éliminer les bombes aérosols vides dans les poubelles de recyclage.

Respecter l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, OLED, RS 814.600, Suisse).

Respecter l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610, Suisse).

Respecter l'ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (LMD, RS 814.610.1, Suisse).

#### Concernant les emballages contaminés

Respecter les prescriptions administratives locales.

Recommandation:

Ne pas percer, découper ou souder des récipients non nettoyés.

15 01 04 emballages métalliques

15 01 10 emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Respecter l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, OLED, RS 814.600, Suisse).

Respecter l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610, Suisse).

Respecter l'ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (LMD, RS 814.610.1, Suisse).

Page 17 de 20

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0015

Remplace la version du / version du : 29.06.2018 / 0014

Entre en vigueur le : 22.02.2019

Date d'impression du fichier PDF: 12.07.2019

Motorbike Kettenspray weiss 50 mL

Art.: 1592

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## Informations générales

14.1. Numéro ONU: 1950

## Transport par route / transport ferroviaire (ADR/RID)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

UN 1950 AÉROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 14.4. Groupe d'emballage: Code de classification: 5F LQ: 1 L

14.5. Dangers pour l'environnement: dangereuse du point de vue de l'environnement

Codes de restriction en tunnels:

## Transport par navire de mer (IMDG-Code)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

AEROSOLS (PENTANES, HYDROCARBONS, C6-C7)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1 14.4. Groupe d'emballage: F-D, S-U EmS:

Polluant marin (Marine Pollutant): Oui

14.5. Dangers pour l'environnement: environmentally hazardous

#### Transport aérien (IATA)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

Aerosols, flammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

14.4. Groupe d'emballage:

14.5. Dangers pour l'environnement: Non applicable

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les personnes impliquées dans le transport de marchandises dangereuses doivent avoir reçu une formation.

Toutes les personnes chargées du transport doivent se tenir aux directives concernant la sécurisation.

Il convient de prendre des mesures préventives afin d'éviter tout dommage.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans objet, du fait que la cargaison est constituée de marchandises emballées et non de marchandises en vrac.

Les dispositions relatives aux quantités minimum ne sont pas respectées ici.

Le numéro d'identification du danger ainsi que la codification de l'emballage sont disponibles sur demande

Observer les dispositions particulières (special provisions).

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Respecter les limitations:

Respecter les règlements/lois nationaux sur la protection des jeunes au travail (en particulier la mise en ouvre nationale de la directive 94/33/CE)!

Respecter les règlements de l'association préventive des accidents du travail/de la médecine du travail.

Directive 2012/18/UE (" Seveso-III "), annexe I, partie 1 - Les catégories suivantes s'appliquent à ce produit (d'autres catégories sont éventuellement à considérer en fonction du stockage, de la manipulation, etc.)

	sont eventuellement a considerer en fonction du stockage, de la manipulation, etc.).						
	Catégories de danger	Notes relatives à l'annexe I	Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses visées à l'article 3, paragraphe	Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses visées à l'article 3, paragraphe			
			10, pour l'application - Des exigences relatives au seuil bas	10, pour l'application - Des exigences relatives au seuil haut			
ŀ	E2		200	500			
ł	P3a	11.1	150 (netto)	500 (netto)			

Il s'impose de respecter les notes à l'annexe I de la directive 2012/18/UE, notamment celles mentionnées dans les tableaux et les notes 1 - 6 pour affecter les catégories et les seuils quantitatifs.

Directive 2010/75/UE (COV):











Page 18 de 20

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0015

Remplace la version du / version du : 29.06.2018 / 0014

Entre en vigueur le : 22.02.2019

Date d'impression du fichier PDF: 12.07.2019

Motorbike Kettenspray weiss 50 mL

Art.: 1592

Observer la réglementation sur les incidents.

480 g/L

Respectez le Code du travail (articles D. 4153-17, D. 4153-18 - Jeunes travailleurs (France)).

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle

pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées (Suisse).

Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans (Suisse).

Respectez le Code du travail (articles D. 4152-9, D. 4152-10 - Femmes enceintes ou allaitant (France)).

Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques

au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées (Suisse).

VME/VLE / VBT:

Cf. rubrique 8.

Respecter l'ordonnance sur les produits chimiques, OChim (RS 813.11, Suisse).

Respecter l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim (RS 814.81, Suisse).

Respecter l'ordonnance sur la protection de l'air, OPair (RS 814.318.142.1, Suisse).

Respecter l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM) (RS 814.12, Suisse).

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas prévue pour les mélanges.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Rubriques modifiées:

2, 3, 8, 11, 12, 16

Formation nécessaire des collaborateurs sur la manipulation de marchandises dangereuses.

Ces indications se rapportent au produit prêt à être livré

Instruction/formation nécessaire des collaborateurs sur la manipulation de substances dangereuses.

## Classification et procédés utilisés pour la classification du mélange conformément au Règlement CE n°1272/2008 (CLP):

Classification conformément au Règlement CE n° 1272/2008 (CLP)	Méthode d'évaluation utilisée
Skin Irrit. 2, H315	Classification selon la procédure de calcul.
Asp. Tox. 1, H304	Classification selon la procédure de calcul.
STOT SE 3, H336	Classification selon la procédure de calcul.
Aquatic Chronic 2, H411	Classification selon la procédure de calcul.
Aerosol 1, H222	Classification selon la procédure de calcul.
Aerosol 1, H229	Classification en raison de la forme ou l'état
	physique.

Les phrases suivantes représentent les phrases H, les codes de classes de danger et les codes de catégories de danger (SGH/CLP) rédigés du produit et de ses composants (mentionnés dans les rubriques 2 et 3).

H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Skin Irrit. — Irritation cutanée

Asp. Tox. — Danger par aspiration STOT SE — Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un. - Effets narcotiques

Aquatic Chronic — Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique

Aerosol — Aérosols

Flam. Liq. — Liquide inflammable

F (H—

Page 19 de 20

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0015

Remplace la version du / version du : 29.06.2018 / 0014

Entre en vigueur le : 22.02.2019

Date d'impression du fichier PDF: 12.07.2019

Motorbike Kettenspray weiss 50 mL

Art.: 1592

Skin Sens. — Sensibilisation cutanée

## Abréviations et acronymes éventuels utilisés dans ce document:

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

AOX Adsorbable organic halogen compounds (= Composés halogénés organiques adsorbables)

ASTM ASTM International (American Society for Testing and Materials)

BAM Bundesanstalt für Materialforschung und -prüfung (Office Fédéral de Contrôle des Matériaux, Allemagne)

BAuA Bundesanstalt für Arbeitsschutz und Arbeitsmedizin (= Bureau fédéral allemand de la protection et de la médecine du travail, Allemagne)

BSEF The International Bromine Council bw body weight (= poids corporel)

CAS Chemical Abstracts Service CE Communauté Européenne

CEE Communauté européenne économique

cf. confer

ChemRRV (ORRChim) Chemikalien-Risikoreduktions-Verordnung (= Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim, Suisse)

CLP Classification, Labelling and Packaging (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges)

CMR carcinogenic, mutagenic, reproductive toxic (cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction)

DEFR Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (Suisse)

DETEC Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (Suisse)

DMEL Derived Minimum Effect Level

DNEL Derived No Effect Level (= le niveau dérivé sans effet)

dw dry weight (= masse sèche)

ECHA European Chemicals Agency (= Agence européenne des produits chimiques) EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS European List of Notified Chemical Substances

EN Normes Européennes, normes EN ou euronorms

env. environ

EPA United States Environmental Protection Agency (United States of America)

etc. et cetera (= et ainsi de suite)

EVAL Copolymère d'éthylène-alcool vinylique éventl. éventuel, éventuelle, éventuellement

fax. Télécopie gén. générale

GWP Global warming potential (= Potentiel de réchauffement global)

IARC International Agency for Research on Cancer (= Centre international de recherche sur le cancer - CIRC)

IATA International Air Transport Association (= Association internationale du transport aérien)

IBC (Code) International Bulk Chemical (Code)

ICPE Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

IMDG-Code International Maritime Code for Dangerous Goods (IMDG-code)

IUCLIDInternational Uniform Chemical Information Database LMD Les listes pour les mouvements de déchets (Suisse)

LQ Limited Quantities
n.a. n'est pas applicable
n.d. n'est pas disponible
n.e. n'est pas examiné

OECD Organisation for Economic Co-operation and Development (= Organisation de coopération et de développement économiques - OCDE)

OFEV Office fédéral de l'environnement (Suisse)

OMoD Ordonnance sur les mouvements de déchets (Suisse)

org. organique

OTD Ordonnance sur le traitement des déchets (Suisse)

par ex., ex. par exemple

PBT persistent, bioaccumulative and toxic (= persistantes, bioaccumulables, toxiques)

PE Polyéthylène

PNEC Predicted No Effect Concentration (= la concentration prévisible sans effet)

PVC Polyvinylchlorure

REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (RÈGLEMENT (CE) N o 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances)

Page 20 de 20

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0015

Remplace la version du / version du : 29.06.2018 / 0014

Entre en vigueur le : 22.02.2019

Date d'impression du fichier PDF: 12.07.2019

Motorbike Kettenspray weiss 50 mL

Art.: 1592

REACH-IT List-No. 9xx-xxx-x No. is automatically assigned, e.g. to pre-registrations without a CAS No. or other numerical identifier. List Numbers do not have any legal significance, rather they are purely technical identifiers for processing a submission via REACH-IT.

RID Règlement concernant le transport International ferroviaire de marchandises Dangereuses

SGH Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC Substances of Very High Concern (= substance extrêmement préoccupante)

Tél. Téléphone

UE Union européenne

UN RTDG United Nations Recommendations on the Transport of Dangerous Goods (les recommandations des Nations unies relatives au transport des marchandises dangereuses)

VOC Volatile organic compounds (= composants organiques volatils (COV))

vPvB very persistent and very bioaccumulative

wwt wet weight

Les indications faites ci-dessus doivent indiquer le produit considérant les dispositions de sécurité nécessaires, elles ne servent pas à garantir certaines qualités et se basent sur nos connaissances actuelles. Toute responsabilité est exclue.

Elaboré par:

## Chemical Check GmbH, Chemical Check Platz 1-7, D-32839 Steinheim, Tél.: +49 5233 94 17 0, Fax: +49 5233 94 17 90

© by Chemical Check GmbH Gefahrstoffberatung. Toute modification ou reproduction de ce document nécessite l'autorisation expresse de l'entreprise Chemical Check GmbH Gefahrstoffberatung.